Ensemble, prenons de la hauteur

Cabinet **MSRC**
Société Civile
Maud SACCUCCI – Régis CARA

SCP au capital de 1 000€

Société d'expertise
comptable et de
commissariat aux comptes
inscrite au Tableau de
l'Ordre et à la Compagnie
Régionale de Lyon

Maud SACCUCCI
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
Réviseur coopératif

Régis CARA
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

Le Parc du Chater
1, avenue du Chater
69340 FRANCHEVILLE

04 78 66 20 17
msrc@msrc.fr
www.msrc.fr

RCS de Lyon 514 439 140
Siret 514 439 140 00021
Code NAF 6920Z

N° TVA intracommunautaire
FR96514439140

SENS INTERDITS

Association Loi 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

À l'assemblée générale de l'association SENS INTERDITS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 15 avril 2022 dans le cadre des dispositions de l'article L.820-3-1 du code de commerce, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SENS INTERDITS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président du Bureau et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une

anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

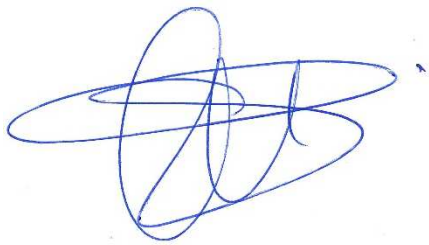
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Francheville, le 20 juin 2023



SCP Maud SACCUCCI – Régis CARA,
représentée par Maud SACCUCCI,
Commissaire aux Comptes

Bilan et Resultat Association

SENS INTERDITS ASSOCIATION

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	2 770	31	2 739	3,61		
. Autres immobilisations corporelles	811	1	810	1,07		
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres						
TOTAL (I)	***3 581***	***32***	***3 550***	4,67		
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	6 113		6 113	8,05	160 853	53,81
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	42 438		42 438	55,88	115 222	38,55
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	21 788		21 788	28,69	22 836	7,64
Charges constatées d'avance	2 063		2 063	2,72		
TOTAL (II)	***72 401***		***72 401***	95,33	***298 911***	100,00
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	***75 983***	***32***	***75 951***	100,00	***298 911***	100,00

SENS INTERDITS ASSOCIATION

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	52 373	68,96	36 722	12,29
Excédent ou déficit de l'exercice	-11 509	-15,14	15 651	5,24
Situation nette (sous total)	40 863	53,80	52 373	17,52
Fonds propres consomptibles				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	***40 863***	53,80	***52 373***	17,52
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	2 330	3,07		
TOTAL (III)	***2 330***	3,07		
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 628	27,16	212 924	71,23
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	12 045	15,86	33 529	11,22
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	85	0,11	85	0,03
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	***32 759***	43,13	***246 538***	82,48
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**75 951**	100,00	***298 911***	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

SENS INTERDITS ASSOCIATION

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations			30		-30	-100,00
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens						
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services	18 363		397 014		-378 651	-95,36
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	151 374		284 416		-133 042	-46,77
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels	4 200		2 900		1 300	44,83
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières	19 468		50 000		-30 532	-61,05
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges			5 265		-5 265	-100,00
Utilisations des fonds dédiés			10 000		-10 000	-100,00
Autres produits	8 065		46		8 019	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	***201 469***		***749 671***		***-548 202***	-73,12
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises						
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	101 117		552 978		-451 861	-81,70
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	1 552		3 074		-1 522	-49,50
Salaires et traitements	68 209		126 312		-58 103	-45,99
Charges sociales	29 688		42 720		-13 032	-30,50
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	32				32	N/S
Dotations aux provisions	2 330				2 330	N/S
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	9 864		8 934		930	10,41
Total des charges d'exploitation (II)	***212 791***		***734 019***		***-521 228***	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	***-11 322***		***15 652***		***-26 974***	-172,33
PRODUITS FINANCIERS:						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés	13		44		-31	-70,44
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)	***13***		***44***		***-31***	-70,44
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées	200				200	N/S
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (IV)	***200***				***200***	N/S
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	***-187***		***44***		***-231***	-524,99

SENS INTERDITS ASSOCIATION

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	***-11 509***	***15 696***	***-27 205***	-173,31
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion		45	-45	-100,00
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)		***45***	***-45***	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		***-45***	***45***	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	201 482	749 714	-548 232	-73,12
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	212 991	734 064	-521 073	-70,97
EXCEDENT OU DEFICIT	***-11 509***	***15 651***	***-27 160***	-173,53

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS :		
Dons en nature		
Prestations en nature	2 834	32 230
Bénévolat	73 426	63 109
TOTAL	***76 260***	***95 339***
CHARGES :		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations	2 834	32 230
Personnel bénévole	73 426	63 109
TOTAL	***76 260***	***95 339***

Annexes Association 22

SENS INTERDITS ASSOCIATION

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

Préambule

Mémoires, identités, résistances, exclusion... Sens Interdits revient tous les deux ans avec ses troupes internationales qui disent l'incandescence du monde. Objectifs : réaffirmer l'essence politique du théâtre ; favoriser la circulation des savoirs, des artistes et des publics; susciter de nécessaires débats sur les valeurs fondamentales de notre démocratie : tolérance, diversité, laïcité.
Construit autour des problématiques de Mémoires, d'Identités et de Résistances, Sens Interdits, Festival international de Théâtre, ouvre une fenêtre sur le monde.

Depuis 2009 il invite des artistes dont la démarche singulière les conduit à affronter passé et présent au moyen la plus artisanale des armes, le théâtre. Il s'agit alors d'un théâtre de l'urgence, d'un théâtre de nécessité, d'un théâtre profondément politique et pourtant éloigné de toute idéologie et de toute propagande.
Tous les deux ans, en octobre, une quinzaine de compagnies venues du monde entier sont invitées pour une quarantaine de représentations sur la métropole et la région. Expositions, films, débats et rencontres viennent compléter cette programmation et donnent l'occasion aux festivaliers de prolonger leurs réflexions sur les valeurs fondamentales de notre démocratie.

Le festival existe également en amont et en aval avec les tournées des spectacles produits, coproduits ou accueillis en coréalisation, favorisant ainsi la circulation des savoirs et des artistes. Représentant également un espace d'expérimentation en matière de médiation et de relations avec les publics, le Festival Sens Interdits a attiré et fidélisé de nouveaux publics, de plus en plus jeunes et souvent étrangers au théâtre. Sens Interdits cherche à questionner, toucher, interpeler, et s'adresse à tous, le plus largement possible, à travers des rencontres, des ateliers de pratique artistique, des projets participatifs.

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 75 951,32 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 11 509,49 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 16/05/2023 par les dirigeants.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

- Le non-renouvellement de la convention de subvention avec la région AURA et ainsi une une baisse de 100% des subventions de la région AURA, soit 76K par rapport à N-1.

SENS INTERDITS ASSOCIATION

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.

SENS INTERDITS ASSOCIATION

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Matériel et outillage industriels	*3 ans*
Matériel de buereau	*3 ans*

SENS INTERDITS ASSOCIATION

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.3 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.4 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.2.5 - Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.
Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

2.2.6 - Contributions volontaires :

Conformément au règlement comptable CRC 99-01, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

Les contributions en biens et services sont valorisées pour leur coût réel soit au prix de marché. Par prudence les coûts minima ont été retenus.

Personnel bénévole: 73 426
- 12 mois de salaire pour un temps plein
- 3 intervention d'un total de 12 heures
- 15 jours de bénévolat lors du festival "Contre Sens"

Mise à disposition gratuite de biens et services: 2 834
- Frais de déplacement en Belgique, en Roumanie et au Chli
- Mise à disposition de salle - 7 jours au théâtre de la Croix Rousse & 7 jours à GRAME

SENS INTERDITS ASSOCIATION

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		*3 581*		*3 581*
Immobilisations financières				
TOTAL		*3 581*		*3 581*

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL I				
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. géné., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels		*31*		*31*
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique		*1*		*1*
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II		*32*		*32*
TOTAL GENERAL (I+II)		*32*		*32*

3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	*6 113*	*6 113*	
Autres créances	*27 959*	*27 959*	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	*34 071*	*34 071*	

SENS INTERDITS ASSOCIATION

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.4 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	*23 061*
Autres produits à recevoir	*2 667*
TOTAL	*25 728*

SENS INTERDITS ASSOCIATION

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	*36 722*	*15 651*			*52 373*
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	*15 651*	*-15 651*		*-11 509*	*-11 509*
Dont générosité du public					
Situation nette	*52 373*			*-11 509*	*40 863*
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consomptibles					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	*52 373*			*-11 509*	*40 863*
TOTAL dont générosité du public					

SENS INTERDITS ASSOCIATION

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement Amortissements dérogatoires Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pensions et obligations similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellt des immobilisations Provisions pour gros entretiens et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges		*2 330*		*2 360*
TOTAL II		*2 330*		*2 360*
TOTAL GENERAL (I+II)		*2 330*		*2 360*
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles		*2 330*		

La provision de 2359.52 se justifie du fait qu'il n'y avait pas pas de convention signée des deux parties relatif à l'encaissement de 11 647.60 euros au nom d'ERASMUS Plus. A été provisionné une provision pour risque de 20% du montant encaissé afin d'appliquer le principe de prudence.

SENS INTERDITS ASSOCIATION

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.3 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	*20 628*	*20 628*		
Dettes fiscales & sociales	*12 045*	*12 045*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	*85*	*85*		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	*32 759*	*32 759*		

4.4 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*6 410*
Dettes fiscales & sociales	*1 214*
Autres dettes	
TOTAL	*7 624*

SENS INTERDITS ASSOCIATION

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

5 - Notes sur le compte de résultat

5.1 - Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
DRAC	*FONC 2022*	*52 000*	*52 000*			
VILLE DE LYOI	*FONC 2022*	*39 000*	*29 600*			
VILLE DE LYOS	*I A REMB 2022*				*1 000*	
METROPOLE L	*FONC 2022*	*420 000*	*29 600*	*12 400*		
SUB ONDA	*3 PROJET 2022*	*8 048*	*950*	*7 098*		
AIDE APPREN	*FONC 2022*	*2 667*		*2 667*		
FONPEPS	*FONC 2022*	*7 659*	*6 638*	*1 021*		
TOTAL		*529 374*	*118 788*	*23 186*	*1 000*	

Eléments significatifs ou importants

SENS INTERDITS ASSOCIATION

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

6 - Autres informations

6.1 - Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

6.2 - Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	*1*	
Non Cadres		
TOTAL	*1*	*0*

6.3 - Honoraires du commissaire au comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 3000 E.